

d'une absolue conservation ; sept, et suivant un autre témoignage, onze corps étaient exposés en ce lieu aux injures du temps et des hommes. Ceux qui ont résisté à ces causes de destruction ont eu beaucoup à souffrir dans différentes parties, qui ont pris un aspect fibreux analogue à celui du bois fusé.

Consulté sur l'origine de ce dépôt funéraire peu fréquent dans les combles d'église, le sacristain, âgé de soixante et onze ans, m'a dit l'ignorer, mais avoir toujours vu en ce lieu ces corps désignés par les habitants de la localité sous le nom de *mandulons* ou *mandurons*. Son témoignage a du reste été confirmé par celui d'une personne plus âgée.

Il est peu probable que ces corps aient été enlevés, comme on a voulu le dire, pendant la Révolution ; on s'expliquerait difficilement, en effet, qu'ils aient été déposés dans l'ossuaire actuel après avoir été profanés. Il serait encore plus téméraire d'en faire remonter l'origine aux guerres de religion, et une opinion plus vraisemblable veut que ces corps aient été retirés d'un caveau de l'église, par suite des dégâts causés par le Rhône pendant une de ses grandes inondations. Peut-être aussi a-t-il fallu les transporter en ce lieu pour faire des réparations urgentes, et la curiosité des gens s'est-elle depuis injustement opposée à ce qu'ils soient réintégrés dans leurs sépultures primitives.

On connaît bon nombre de corps conservés naturellement et qui n'ont pas, comme ceux-ci, subi de détérioration partielle. On leur donne le nom de momies naturelles. Tels sont ceux que l'on voit dans la crypte de Saint-Bonnet-le-Château, mentionnés dans l'histoire de cette ville et dont la renommée est établie depuis leur découverte en 1837. Sans parler des momies dites gauloises, trouvées en Auvergne pendant le siècle dernier et dont la conservation